

Lettre de Claire Dufour, Maire de Reillanne



Madame, Monsieur

Comme vous le savez nous avons fait de l'eau communale une des priorités de notre mandat. Conscients que l'eau est un bien commun de l'humanité nous sommes attachés au maintien de la gestion de notre ressource par une Régie Publique Communale. Celle-ci est garante d'une administration de la ressource et des équipements au plus près des exigences de notre territoire.

Nous avons engagé d'importants investissements pour garantir la pérennité de notre forage de La Fare. Comme vous le savez, dès 2016, des travaux d'entretien ont été menés sur les installations existantes comportant de plus la délimitation d'un périmètre de sécurité.

A la suite nous avons engagé la création d'un nouveau forage. Celui-ci sera pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année. Il sécurisera l'alimentation en eau du village tout en permettant les travaux périodiques d'entretien.

Parallèlement la Commission de l'Eau a mené une réflexion sur l'économie de la ressource et préconise de compléter les installations de surveillance du réseau de distribution afin de lutter contre les fuites et d'améliorer le rendement de celui-ci. Ces choix ont d'ores et déjà porté leurs fruits puisque nous avons atteint cette année un taux de pertes inférieur à 17 %, un des meilleurs résultats du 04 dans ce domaine.

Simultanément, un groupe de travail chargé d'étudier une nouvelle tarification de l'eau a rendu ses conclusions en début d'année et le 26 mars 2019 le Conseil Municipal a adopté ces nouveaux tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} mai 2019.

En voici le détail :

- A partir du mois de mai et jusqu'au 30 septembre - durant les 5 mois de l'année où la ressource est la plus touchée par la baisse de la pluviométrie et l'affluence de la population estivale - il nous est apparu indispensable d'adopter le principe d'une **tarification saisonnière**.
- Nous souhaitons que l'eau vitale et utile coûte moins cher aux familles. Les premiers 90 m³ (60 en hiver et 30 en été) passeront de 1.63 € à 1.20 €.

Les projections que nous avons faites à partir de ces nouveaux tarifs, sur la base des consommations relevées en 2018, font apparaître une diminution globale de la facture d'eau pour 759 abonnés et une augmentation de celle-ci pour les 232 dont les consommations élevées seront impactées par « *la tranche Eté* ».

Cette nouvelle tarification permettra la mise en place d'un nouveau mode de facturation :

| Tranche hiver 1^{er} octobre – 30 avril | | Tranche été 1^{er} mai – 30 septembre | |
|--|--------|--|--------|
| De 0 à 60 m ³ | 1.20 € | De 0 à 30 m ³ | 1.20 € |
| De 61 à 120 m ³ | 1.90 € | De 31 à 50 m ³ | 1.95 € |
| De 121 à 200 m ³ | 2.80 € | De 51 à 100 m ³ | 3.60 € |
| + de 200 m ³ | 3.80 € | De 101 à 120 m ³ | 4.00 € |
| | | + de 120 m ³ | 4.50 € |

Prix du m³ assainissement : 0.58 € (toute l'année – période été et hiver)
Abonnement eau 75.00 €
Abonnement assainissement 20.40 €

Courant mai, vous allez recevoir une facture pour la période de **consommation du 1^{er} juillet 2018 au 30 avril 2019** basée sur les anciens tarifs.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront **à partir du 1^{er} mai 2019** pour la tranche été et la facture été vous sera envoyée courant octobre 2019.

Dorénavant, il y aura :

- 1 relevé + 1 facture en mai (consommation hiver) + abonnement (7 mois)
- 1 relevé + 1 facture en octobre (consommation été) + abonnement (5 mois)

Je souhaite pour finir rendre hommage aux élus.es et aux membres de la Commission de l'Eau qui ont fourni ces dernières années un travail considérable en dotant la commune d'un nouveau règlement de l'eau, en nourrissant de leurs propositions l'action municipale pour l'amélioration du réseau et de la ressource, en établissant les bases de la nouvelle tarification objet de cette lettre. Je tiens à remercier particulièrement les employés communaux pour leur engagement quotidien dans l'entretien et la préservation de notre réseau.

En vous remerciant de votre attention, cordialement

Claire Dufour,
maire de Reillanne

Moulin Delestic

Samedi 1^{er} juin

Nettoyage des abords et visite du moulin le matin

Pique-nique partagé à midi

Jeux l'après-midi

Renseignements : 06 02 30 19 33